



Marque NF - Eléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression

DECISION D'ADMISSION
Le 14/03/14 sous n° 121.001
DECISION DE RECONDUCTION
Le 23/03/15 sous n° 121.003

Etablissement : **PILLON FRERES**
RD 47
68890 REGUISHEIM
FRANCE
Siège social : **PILLON FRERES SARL**
68260 KINGERSHEIM

Cette décision, atteste, après évaluation, que les regards de visite désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Eléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression**, à la norme **NF EN 1917:2003** et au système de classification des regards **NF P 16-346-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complém. gamme avec usine n°	Appellation commerciale
Dalle réductrice	-	1000	270	-	-	-	-	-	-
Tête réductrice	avec/sans	1000	600-850-1000-1150-1300	-	-	6 ou 1	-	-	-
	avec/sans	1000	1450-1600-1750-1900	-	-	6 ou 1	-	-	-
	avec/sans	1000	2050-2200-2350-2500	-	-	6 ou 1	-	-	-
Elément droit	avec/sans	1000	300-400-600-900-1200	-	-	6 ou 1	-	-	-
Eléments de fond à cunette et banquettes	-	1000	-	200-250-300	GRES	6 ou 1	6	-	-
	-	1000	-	200-250-300	FONTE	6 ou 1	6	-	-
	-	1000	-	200-250-315	PVC	6 ou 1	6	-	-

6 = Glissant talon lèvre 1 = Plastomère

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Pour tout renseignement - CERIB :

Fabrice GUIRAL

Tél. 02 37 18 48 39 - FAX 02 37 32 63 46

68N010 Code interne : A - O

Pour le CERIB

Alberto ARENA

Le responsable des activités de certification



L'accréditation par le **COFRAC** (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).